

ANNEXE 4 : EXTAIT DE LA CARTE COMMUNALE DE VAL D'ÉPY

La commune de Val d'Epy dispose d'une carte communale approuvée par arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2014.

La carte communale précise les modalités d'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) et divise le territoire de la commune en deux zones déterminées en fonction de la destination des sols:

- Secteurs constructibles
- Secteurs non constructibles

Le projet, objet des présentes, est situé en secteur non constructible.

Le tènement visé par l'ISDI ne fait l'objet d'aucune prescription particulière. Il est figuré sur l'extrait de la carte communale ci-dessous :



Extrait de la carte communale de Val d'Epy

Le projet est **compatible** avec le document d'urbanisme de la commune.